



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 46 - AVRIL 2012**

# SOMMAIRE

## **Partenaires Etat Hors PO**

### **SGAR Languedoc- Roussillon**

Arrêté N °2012072-0014 - arrêté n °120045 du 12 mars 2012 relatif à la composition du Conseil Economique ,Social et Environnemental Régional .....	1
Arrêté N °2012073-0007 - arrêté rectificatif n °120046 du 13 mars 2012 relatif à la composition du Conseil Economique ,Social et Environnemental Régional .....	2

## **Préfecture des Pyrénées- Orientales**

### **Mission de Pilotage Interministériel**

Arrêté N °2012104-0006 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Nadine CHAUVIERE, directrice régionale des finances publiques du Languedoc Roussillon.....	3
--	---





## PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES  
REGIONALES

### ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 120045

#### LE PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON PRÉFET DE L'HÉRAULT

Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** l'arrêté préfectoral n° 07-0651 du 29 octobre 2007, modifié relatif à la composition nominative du Conseil Économique et Social Régional ;
- VU** la délibération du bureau de l'Union régionale CFTC en date du 28 février 2012 ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

#### A R R Ê T E

**ARTICLE 1** - L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

En tant que représentant des activités salariés, sur désignation de l'Union régionale CFTC.

Monsieur Maurice LIBOUREL en remplacement de Mme Anne MOLTINI.

Le reste sans changement.

**ARTICLE 2**- Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2012 et sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon et des cinq préfectures de département de la région.

Fait à Montpellier le 12 mars 2012

Pour le préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général aux affaires régionales.

Jean-Christophe BOURSIN.



## PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES  
REGIONALES

### ARRÊTÉ RECTIFICATIF

n°120046

### LE PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON PRÉFET DE L'HÉRAULT

**Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** l'arrêté préfectoral n° 07-0651 du 29 octobre 2007, modifié relatif à la composition nominative du Conseil Économique et Social Régional ;

**VU** la délibération du bureau de l'URI-CFDT en date du 19 janvier 2012 ;

**CONSIDERANT** l'erreur d'orthographe sur le nom de Mme. NEEL dans l'arrêté préfectoral n°120035 du 27 février 2012 ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** - L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

En tant que représentants des activités salariés, sur désignation du bureau de la CFDT régionale.

CRESPY Cathy.  
DELTOUR Michel  
GLAMEAU Pierre  
GUYOT Guy  
MARROT Cédric  
NEEL Marie-Noëlle  
SCHMITT Maurice.

Le reste sans changement.

**ARTICLE 2**- Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet au 1<sup>er</sup> mars 2012 et sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon et des cinq préfectures de département de la région.

Fait à Montpellier le 13 mars 2012

Pour le préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général aux affaires régionales

Jean-Christophe BOURSIN.

**PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

**PREFECTURE**  
Mission des Politiques Interministérielles  
Piloteage interministériel  
Réf. : M-H Sauvageot  
☎ : 04.68.51.67.60

**ARRETE PREFECTORAL N°**  
**portant délégation de signature à Mme Nadine CHAUVIERE**  
**Directrice régionale des finances publiques de Languedoc Roussillon.**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**

**VU** le code civil, notamment ses articles 809 à 811-3 ;

**VU** le code du domaine de l'Etat, notamment ses articles L. 23, R. 158 et R. 163 ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** l'acte dit loi du 20 novembre 1940 confiant à l'administration de l'enregistrement la gestion des successions non réclamées et la curatelle des successions vacantes, validé par l'ordonnance du 27 novembre 1944 ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2006-1792 du 23 décembre 2006 relatif au transfert des compétences de la direction générale des impôts à la direction générale de la comptabilité publique en matière domaniale ;

**VU** le décret du 1er juillet 2009 nommant Madame Nadine Chauviere, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directrice régionale des finances publiques de Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault ;

**VU** le décret du 27 octobre 2011 nommant M. René Bidal Préfet des Pyrénées-Orientales ;

**VU** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés ;

**SUR** proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

## ARRETE

**ARTICLE 1er** : Délégation est donnée à Mme Nadine Chauviere, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directrice régionale des finances publiques de Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, la curatelle des successions vacantes, la gestion, la liquidation et l'appréhension des successions en déshérence dans le département des Pyrénées-Orientales.

**ARTICLE 2** : En application du décret susvisé n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, Mme Nadine Chauviere, directrice régionale des finances publiques de Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, peut déléguer la signature des actes mentionnés à l'article 1er aux agents placés sous son autorité, par décision qui sera transmise à la préfecture des Pyrénées- Orientales pour parution au recueil des actes administratifs.

**ARTICLE 3** : M. le secrétaire général de la préfecture et Mme la directrice régionale des finances publiques de Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PERPIGNAN, le 13 avril 2012

LE PRÉFET,



René BIDAS